

De l'outil de gestion interne à l'outil scientifique publié :
l'instrument de recherche dans tous ses états (XIXe-XXe siècles)
Christine Nougaret

Citer ce document / Cite this document :

Nougaret Christine. De l'outil de gestion interne à l'outil scientifique publié : l'instrument de recherche dans tous ses états (XIXe-XXe siècles). In: La Gazette des archives, n°220, 2010. Les instruments de recherche : évolutions, publics et stratégies. pp. 21-32;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2010_num_220_4_4732

Document généré le 15/03/2017

De l'outil de gestion interne à l'outil scientifique publié : l'instrument de recherche dans tous ses états (XIX^e-XX^e siècles)

Christine NOUGARET

Introduction

L'histoire de l'évolution des instruments de recherche dans les services d'archives est bien connue, avec les trois principaux jalons de la typologie hiérarchisée que sont la publication du *Tableau général numérique par fonds*¹ de 1848, l'instauration de l'inventaire sommaire normalisé, en 1854, et celle du répertoire numérique, en 1909. On se reportera pour plus de détails aux travaux de Michel Duchein et de Françoise Hildesheimer, ainsi qu'aux manuels d'archivistique². La cohérence de cette typologie, qui, en bonne méthode, procède du général au particulier, a mis plus d'un siècle à se construire tant sur le plan normatif que pratique. De plus, pour des raisons qui tiennent à des rattachements institutionnels distincts, Archives nationales et départementales ont connu une évolution décalée dans le temps. Dans ces journées où nous réfléchissons à la politique d'instruments de recherche à conduire aujourd'hui, il est utile de s'attarder sur cet héritage du XIX^e siècle, matrice de nos instruments de recherche et de l'histoire savante, pour comprendre comment s'est mise progressivement en place cette politique scientifique que nous revendiquons et qui fait la richesse du métier d'archiviste : on verra comment nous en sommes arrivés à associer à des fins historiques deux outils de gestion

¹ *Tableau général numérique par fonds des archives départementales antérieures à 1790*, Paris, 1848, 252 p.

² Bibliographie détaillée dans NOUGARET (Christine) et GALLAND (Bruno), *Les instruments de recherche dans les archives*, Paris, La Documentation française, 1999, 259 p.

(l'inventaire et le répertoire) qui existaient de longue date. Le cas des Archives nationales ayant été traité dans le détail dans des publications récentes¹, j'ai choisi de m'intéresser tout particulièrement aux Archives départementales, afin de montrer le glissement qui s'est opéré de l'outil de gestion, toujours nécessaire, à l'outil scientifique. Je me suis, pour ce faire, appuyée sur la très riche collection des instruments de recherche publiés, en particulier les guides d'Archives départementales contenant des historiques, parfois très détaillés, des services d'archives de la Révolution à nos jours².

L'instrument de recherche outil de gestion

Les anciens inventaires

En tout premier lieu, rappelons-le, les termes d'inventaire et de répertoire ne sont pas des inventions de l'archivistique moderne mais des mots en usage dès l'époque médiévale :

« Le terme d'inventaire, attesté dès 1313, désigne un catalogue, un état sur lequel sont inscrits et décrits article par article tous les objets, immeubles, meubles, marchandises, titres, papiers appartenant à une personne ou se trouvant dans une maison, un appartement tandis que le répertoire, terme apparu en 1468, est une liste, une table ou un recueil dont les matières sont classées dans un ordre qui facilite les recherches³. »

Comme le laisse entendre cette définition du *Grand Larousse*, la nature des instruments de recherche découle de la fonction attribuée aux archives. C'est donc d'abord comme outils de gestion destinés à faciliter le travail administratif ou juridique que sont élaborés les premiers instruments de recherche. En 1923, le directeur des Archives de France, Charles-Victor Langlois, lance une enquête auprès des Archives départementales afin de recenser les inventaires, antérieurs à 1800, encore conservés dans les fonds : il s'agit par ce moyen d'identifier

¹ Pour la bibliographie la plus récente voir : BÉCHU (Claire) dir., *Les Archives nationales. Des lieux pour l'histoire de France. Bicentenaire d'une installation, 1808-2008*, Paris, Somogy, 2008, 384 p. FAVIER (Lucie), *La mémoire de l'État. Histoire des Archives nationales*, Paris, Fayard, 2004, 465 p.

² À signaler la publication très originale des archives du Tarn : DESACHY (Sylvie), dir., *Archives et archivistes du Tarn du Moyen Âge à 1985 : catalogue des mentions d'archives dans les archives anciennes et révolutionnaires du Tarn ; répertoire méthodique détaillé 3 T-1873 W*, Albi, Archives départementales du Tarn, 2004.

³ LAROUSSE (Pierre), *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, 1866-1877.

ceux pouvant encore servir, soit parce qu'ils décrivent des fonds non encore inventoriés, soit parce qu'ils constituent la seule trace de documents aujourd'hui disparus. Ces états, dont nous disposons pour quarante-deux départements¹, sous forme imprimée ou dactylographiée, mettent en évidence la nature de ces instruments.

Établis sans règle préconçue, ils courent du Moyen Âge à la Révolution française. Dressés avec un degré de précision variable, ils répondent à deux objectifs : servir aux besoins de l'organisme auteur ou bien accompagner une transmission d'un service auteur à un service récepteur, prenant en charge les archives transmises. Sommaires, ils embrassent la totalité des archives mais se limitent à une énumération globale des articles. Analytiques, ils peuvent être exhaustifs, allant jusqu'à décrire chaque acte – on pense aux répertoires de minutes de notaires ou aux tables des affaires dressées par les juridictions –, ou au contraire sélectifs quand l'auteur choisit d'accorder plus d'importance à ce qui lui est directement utile : certaines descriptions peuvent être extrêmement détaillées allant jusqu'à l'édition intégrale des pièces comme dans les cartulaires. Aucune visée scientifique ne préside donc à l'élaboration de ces instruments de recherche dont l'intitulé affiche souvent clairement la destination utilitaire :

« Inventaire des lettres, titres et enseignemens de la confrarye Saint-Nicollas, fondée en l'église Nostre-Dame d'Alençon, que baille M^e Robert Colet, l'un des chapelains d'icelle confrarye (*sic*) et M^e Girard Bougis, subdiacre, aujourd'huy esleu maistre et administrateur d'icelle confrarye, 1595. »

« Papier coeuilloir des rentes en deniers et espèces deues au domaine de la châtelanie d'Alençon ». Seconde moitié du XVIII^e siècle².

Ces anciens inventaires ne prennent une dimension historique qu'au XX^e siècle. L'enquête de Langlois les érige au rang de sources quand les fonds décrits ont disparu. Plus près de nous, les historiens s'intéressent à ces inventaires anciens comme objets d'histoire, témoignant des méthodes d'organisation et des systèmes de représentation d'époques révolues³.

¹ Voir la liste des départements couverts dans : *Manuel d'archivistique*, Paris, Association des archivistes français, 1970, p. 245, note 1 ; il convient d'y ajouter la Drôme et le Loiret.

² JOUANNE (René), *Répertoire critique des anciens inventaires des Archives départementales de l'Orne*, Alençon, 1930, p. 8 et 10.

³ Voir par exemple : GUYOTJEANNIN (Olivier) et POTIN (Yann), « La fabrique de la perpétuité. Le Trésor des chartes et les archives du royaume (XIII^e - XIX^e siècles) », *Revue de synthèse*, 2004, n° 125, p. 15-44.

Les premiers instruments de recherche des Archives départementales

Outils de gestion, les inventaires et répertoires d'archives le demeurent jusqu'aux années 1830. Les lois de 1792 et de 1796, qui ordonnent la centralisation des archives aux chefs-lieux des districts, puis des départements, consacrent l'usage administratif et probatoire des archives : transferts et triages s'accompagnent de la rédaction d'inventaires, attestant de la prise en charge par la nouvelle administration :

« Inventaire général de tous les registres et papiers du ci-devant district d'Alençon qui ont été déposés aux archives du département, lesquels registres et papiers sont établis par numéros » [an VIII]¹.

Les gardes des archives, placés sous la tutelle des préfets à partir de 1800, ont pour tâche essentielle d'effectuer des recherches pour le compte de l'administration et des particuliers, principalement dans les titres domaniaux et les actes récents des préfetures. Pour les archivistes anciens feudistes ou issus des institutions supprimées, la tâche est aisée : ainsi Esprit-Nicolas Condé, ex-procureur à la chambre des comptes de Dijon, en charge des Archives domaniales de la Côte-d'Or jusqu'en 1826, met à profit son excellente connaissance des institutions d'Ancien Régime et son habitude du maniement des anciens inventaires. Le cas est loin d'être général. À Grenoble, tous les employés de la préfecture pénètrent librement dans les archives et y recherchent eux-mêmes les pièces dont ils ont besoin. Après vingt années de ce régime, le désordre est tel dans les collections administratives que les recherches y deviennent presque impossibles. L'instruction ministérielle du 28 avril 1817 tente d'y remédier en préconisant l'établissement dans chaque département d'un répertoire afin de faciliter les recherches ; peu de départements s'en acquittent, malgré les injonctions réitérées en 1820².

L'immense majorité des fonds reste donc ignorée et laissée à l'abandon, faute d'avoir une utilité pratique, faute aussi de bénéficier du personnel adéquat pour en faire l'inventaire. La plupart des gardes des archives exercent d'autres fonctions au sein des bureaux de la préfecture. À leur manque de disponibilité viennent s'ajouter leur faible connaissance des écritures anciennes et, sauf exception, une absence de curiosité historique. Ce désintérêt peut conduire à des éliminations intempestives. C'est ainsi qu'en 1808 disparaît une grande

¹ JOUANNE (René), *op. cit.*, p. 8.

² On peut citer, par exemple, les Hautes-Alpes, l'Aude, le Cantal, etc., tandis qu'en Dordogne le travail est péniblement ébauché.

partie du fonds de l'intendance de Moulins, vendu au poids par l'archiviste pour qui il ne s'agit que de vieux papiers et parchemins illisibles. Dans le Lot-et-Garonne, quatre ventes d'archives entre 1830 et 1845 entraînent la destruction d'une grande partie des archives du département, notamment des fonds révolutionnaires.

Le tournant historique de l'inventaire sommaire

Une programmation nationale

La naissance de la science historique autour des années 1830, qu'illustrent notamment la création de l'École des chartes en 1821 et celle en 1834 du Comité des travaux historiques, change la donne en reconnaissant aux archives une utilité historique, utilité que consacrent les instructions ministérielles du 8 août 1839 pour la garde et la conservation des Archives départementales. Pour la première fois depuis la création des Archives départementales en 1796 et leur inscription au budget des départements en 1838, l'État se préoccupe de « mettre dans leur véritable jour les richesses qu'elles renferment » et pose les bases d'une politique de classement, d'inventaire et de diffusion des instruments de recherche, que des instructions ultérieures viennent préciser. La réglementation instaure dans les Archives départementales un cadre de classement réglementaire, fondé sur le principe novateur du respect des fonds (1841), une programmation d'inventaires sommaires uniformes (1854 et 1867) et une obligation de publication (1862), le recrutement d'un personnel qualifié issu de l'École des chartes ou titulaire d'un certificat d'aptitude (1850) ; enfin, elle crée des inspecteurs des archives (1854).

Tous les historiques des guides d'Archives départementales mettent en évidence le tournant que représentent ces années 1838-1850, véritable période de création des services d'archives. Dans la plupart des départements, on s'efforce de nommer aux archives un employé érudit, capable de mettre en œuvre les instructions ministérielles, en particulier de constituer les séries réglementaires et de rédiger les premiers inventaires, dans l'ordre alphabétique des séries. Ce premier élan aboutit, en 1848, à la publication du tableau numérique des fonds, préalable à une politique beaucoup plus ambitieuse visant à inventorier chaque série à l'article. Huit ans après le lancement de

l'inventaire sommaire, en 1854, le ministre de l'Intérieur Persigny publie les deux premiers volumes de l'*Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790*, embrassant les archives civiles anciennes de cinquante-quatre départements. Selon Persigny, les instructions ministérielles de 1854 appuyées « de toute la sollicitude du gouvernement », l'élan donné par un plan d'inventaire uniforme, « d'une application facile », et l'investissement des archivistes départementaux, « formés pour la plupart à l'enseignement de l'École des chartes », ainsi que celui des inspecteurs des Archives départementales expliquent ce résultat rapide.

Peut-on pour autant parler de politique scientifique, à l'instar de celle que conduit à la même époque le comte de Laborde aux Archives nationales ? Alors que Laborde préconise l'inventaire scientifique, associant analyses exhaustives et introductions historiques étoffées, véritables traités d'histoire des institutions et de diplomatique¹, Persigny privilégie avant tout la rapidité d'exécution. L'objectif est de publier beaucoup et vite. Partant du principe (erroné) que toutes les archives civiles anciennes sont désormais classées, Persigny considère que rien ne s'oppose à ce qu'elles soient rapidement inventoriées grâce à un modèle d'analyse sommaire stéréotypé, quels que soient la nature, l'importance et l'intérêt des documents. L'index alphabétique est le seul outil envisagé pour permettre aux chercheurs de s'orienter.

Des archivistes érudits

Tandis que Laborde valorise la qualité scientifique des archivistes, en sélectionnant des spécialistes des fonds pour la réalisation de son programme, le ministre de l'Intérieur charge indifféremment tous les archivistes départementaux du traitement de l'ensemble des collections de leur département, le principe de l'ordre alphabétique des séries tenant lieu de seul critère dans la programmation.

Zélés, mais encore peu formés, puisqu'on compte alors moins d'un tiers de chartistes parmi eux², les archivistes départementaux du Second Empire travaillent

¹ Voir : NOUGARET (Christine), « Des outils pour l'histoire ? Les "Inventaires et documents" des Archives de l'Empire, 1857-1868 », dans *Historiographie et archivistique. Écriture et méthodes de l'histoire à l'aune de la mise en archives*, sous la dir. de POIRRIER (Philippe) et LAUVERNIER (Julie), *Territoires contemporains, nouv. série* – 2, mis en ligne le 12 janvier 2011.

² 20 chartistes dans les 86 services d'Archives départementales en 1856, 28 en 1860, 74 en 1900 (87 services), voir MOLLET (Vincent), « La conquête des archives départementales », dans *L'École nationale des chartes, Histoire de l'École des chartes depuis 1821*, Paris, 1997, p. 253-262.

parfois trop vite et mal. Dans le Finistère, nommé en 1851, l'archiviste « Le Men se mit aussitôt au travail, trop rapidement même puisque les inventaires qu'il fit imprimer à partir de 1861 pour les séries A à D sont pour la plupart aujourd'hui annulés ou périmés »¹. En Charente-Maritime, l'archiviste Richemond, en fonction de 1867 à 1906, « travailla avec beaucoup de zèle et fit imprimer plusieurs inventaires. On regrette d'avoir à constater à propos de cet homme de bonne volonté qu'il lui manquait la formation technique et historique nécessaire à un véritable archiviste. Il commit des erreurs qui pèsent encore aujourd'hui sur le classement des documents »². En Côte-d'Or, Claude Rossignol, archéologue amateur, « rédige lui-même avec plus de zèle que de compétence le début de l'inventaire de la chambre des comptes. Les inventaires du XVIII^e siècle étaient heureusement là pour aider son travail et y suppléer souvent »³.

L'assouplissement en 1867 des règles de rédaction de l'inventaire sommaire, qui permettent désormais de proportionner les analyses à l'intérêt des documents, et la généralisation progressive, dans le dernier tiers du XIX^e siècle, des archivistes paléographes ou des anciens élèves de l'école permettent la rédaction d'inventaires sommaires plus élaborés, en particulier pour les fonds les plus complexes : dans l'Ain, Joseph Brossard publie en 1884 « l'inventaire de la série C, puis en 1891, celui des séries G et H et en 1894, celui des séries D et E. Ce travail considérable de classement ne ralentit pas pour autant sa production historique puisqu'en 1882, il publiait, entre autres, son volumineux cartulaire de Bourg »⁴. On pourrait, parmi bien d'autres, citer Paul Guillaume dans les Hautes-Alpes, Paul Laurent dans les Ardennes, Félix Pasquier dans l'Ariège, Armand Bénét dans le Calvados, « bourreau de travail au caractère redoutable. Peu d'archivistes auront publié autant d'inventaires sommaires [...]. Il aura ainsi publié sous son nom en vingt ans le chiffre fantastique de quatorze inventaires sommaires totalisant 5 602 pages, sans compter ceux qu'il publia en Saône-et-Loire »⁵.

La publication d'inventaires se double d'une forte production historique, notamment dans les revues savantes : éditions de texte, articles, dictionnaires historiques et topographiques illustrent la carrière de nombre d'archivistes au tournant du XX^e siècle. Les revues sont le lieu d'expression majeure des compétences historiques de ces archivistes dotant encore trop rarement leurs inventaires

¹ CHARPY (Jacques), *Guide des archives du Finistère*, Quimper, 1973, p. 23.

² DELAFOSSE (Marcel), *Guide des archives de la Charente-Maritime*, La Rochelle, 1958, p. 6.

³ RIGAULT (Jean), *Guide des archives de la Côte-d'Or*, Dijon, 1984, p. 16.

⁴ CATTIN (Paul), *Guide des archives de l'Ain*, Bourg-en-Bresse, 1979, p. 45.

⁵ BERNARD (Gildas), *Guide des archives du Calvados*, Caen, 1978, p. 22.

d'introductions, probablement pour des contraintes de coût de publication et de rapidité d'exécution. Il est vrai, par ailleurs, que les instructions ministérielles ne fournissent aucune recommandation en la matière, contrairement à ce qui se pratique aux Archives nationales.

On peut à ce titre souligner l'originalité que constituent en 1869 les soixante-dix pages de la « notice sur les archives civiles des Côtes-du-Nord » que donne Jules Lamare en introduction à son inventaire des séries A à E du département. L'exemple se répand par la suite et plusieurs archivistes dressent l'histoire des archives de leur département, en tête de leurs inventaires, avant la fin du siècle, avec éditions de pièces justificatives à la clé comme Auguste Prudhomme dans l'inventaire de la série B de l'Isère. Quant aux introductions historiques sur les organismes producteurs, elles trouvent progressivement leur place dans les inventaires des séries anciennes : on peut citer, par exemple, la monumentale introduction de deux cent quarante-sept pages d'Henri Bourde de La Rogerie à l'inventaire sommaire du fonds des amirautes, constituant « une véritable histoire de l'économie bretonne du XV^e au XVIII^e siècle »¹, encore utile aux historiens.

Des résultats contrastés

En 1886, Xavier Charmes, chef du secrétariat des Archives, salue le « magnifique résultat » que constitue, dans les Archives départementales, « la mise au jour, en vingt-cinq années, de 240 volumes d'inventaires, rédigés d'après un cadre uniforme, soigneusement étudié »². On peut s'étonner aujourd'hui de cette exceptionnelle productivité alors même que les archivistes du XIX^e siècle travaillent seuls, assistés au mieux d'un employé pour les tâches matérielles. Le faible volume des fonds engrangés au moment de l'établissement des inventaires explique en grande partie ce résultat : en 1862, Persigny se flattait de la publication de l'inventaire de 23 000 articles pour cinquante-quatre départements, quand, dans le département de l'Hérault, par exemple, la seule série B en compte aujourd'hui 54 000...

Aussi le bilan est-il contrasté derrière un affichage très flatteur. Dans leur fameuse *Introduction aux études historiques*, publiée en 1898, Langlois et Seignobos déplorent « l'énorme littérature confuse des inventaires imprimés (pour ne parler

¹ CHARPY (Jacques), *op. cit.*, p. 27.

² CHARMES (Xavier), *Rapport au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sur la situation des Archives nationales, départementales, communales et hospitalières pendant l'année 1886*, [Paris, 1^{er} août 1887], p. 10.

que de ceux-là) »¹ : incomplétude, hétérogénéité, caractère suranné, péremption... sont quelques-uns des défauts dénoncés. Dans la plupart des départements, on s'est hâté de publier alors que les séries n'étaient ni complètes ni classées :

« Dès son entrée en fonction en 1871 [dans le Jura], Bernard Prost devait constater que l'on s'était trop hâté de publier les inventaires sommaires des séries A, B et C alors même que les séries en question, bien loin d'avoir été préalablement classées, n'étaient pas encore définitivement constituées ; après six ans de classements de fonds anciens, il constatait que les inventaires déjà publiés des séries A, B, C et E ne correspondaient souvent qu'à une petite partie de ces séries, et qu'ils devaient être entièrement refondus et les volumes déjà imprimés mis au pilon². »

La plus grande liberté laissée par les instructions de 1867 a favorisé l'hétérogénéité des inventaires sommaires derrière une même titulature : simples nomenclatures, analyses détaillées, éditions de pièces ou de morceaux choisis coexistent, au grand dam des chercheurs. En outre, l'obligation du visa de l'administration des archives avant toute publication, instaurée en 1862, ne s'impose que progressivement : aussi voit-on paraître des instruments de recherche démembrant les fonds, par exemple les inventaires des séries B, C et E de l'archiviste de la Drôme, André Lacroix, protégé du préfet Ferlay. Le non-respect du cadre de classement réglementaire peut conduire parfois à ordonner la mise au pilon d'inventaires imprimés, ainsi dans la Loire en 1874.

La naissance d'une typologie hiérarchisée

Gérer la masse

Le modèle de l'inventaire sommaire entre en crise à la fin du XIX^e siècle : les récupérations d'archives d'Ancien Régime et les nombreux versements d'archives modernes invalident nombre d'inventaires publiés et posent aux archivistes le nouveau défi du traitement de masse et de l'adaptation à un public de chercheurs plus nombreux. La réglementation du début du XX^e siècle, inspirée de celle en vigueur aux Archives nationales¹, s'efforce de répondre aux nouveaux enjeux, en combinant outil de gestion et outil scientifique. Le rapprochement administratif des Archives nationales et des Archives

¹ LANGLOIS (Charles-Victor) et SEIGNOBOS (Charles), *Introduction aux études historiques*, Paris, Hachette, 1898, p. 12.

² HOURS (Henri), *Guide des archives du Jura*, Lons-le-Saunier, 1993, p. 19.

départementales, rendu possible par le rattachement du service des Archives départementales au ministère de l'Instruction publique en 1884, et au directeur des Archives en 1897, favorise cette politique scientifique commune.

Ouvrir plus largement et plus rapidement les Archives départementales à la recherche, en ajoutant à l'inventaire amélioré un instrument plus léger, plus prompt à confectionner et aussi à utiliser, tel est l'objectif affirmé par l'instruction ministérielle du 25 mars 1909, qui étend aux Archives départementales la typologie structurée, arrêtée, dès 1887, pour les Archives nationales. Toutes les séries, anciennes comme modernes, seront dotées désormais d'un répertoire numérique qui portera, promptement et de manière succincte, leur contenu à la connaissance du public ; tous les articles conservés y seront signalés, y compris ceux éliminables à plus ou moins long terme ; une cotation à trois éléments permettra les intercalations rendues nécessaires par les versements ultérieurs. Le répertoire ne constituera qu'une étape en attendant la couverture de tous les fonds complets et classés par des inventaires analytiques, substitués aux inventaires sommaires ; quand ces inventaires existent, le répertoire facilitera la consultation de l'inventaire dont il constituera en quelque sorte le sommaire. Comme les inventaires, les répertoires seront imprimés à quatre cents exemplaires, pour une large diffusion. « Comme il s'agit d'aller vite, la première série classée sera la première répertoriée. »

La formule du répertoire numérique rencontre un grand succès auprès des archivistes, qui pour certains ont anticipé la circulaire : ainsi Marie-Zéphirin Isnard publie dès 1863 un répertoire numérique de la série C des Alpes-de-Haute-Provence en dix pages ; Georges Besnier, archiviste du Calvados, entreprend des répertoires numériques dès 1907. Cent répertoires numériques sont publiés entre 1909 et 1921 pour les seules archives postérieures à 1790, malgré l'interruption de toute activité archivistique pendant la guerre de 1914-1918.

L'officialisation du répertoire numérique apporte, aussi, une solution réglementaire à des archivistes découragés par des travaux de longue haleine sur les séries anciennes, dont ils ne voient pas l'achèvement :

« Le catalogue prévu par la circulaire du 25 mars 1909 apparaît comme nécessaire : dans un département qui possède de riches archives, comme le Doubs, il était impossible à l'archiviste, qui pour des travaux nombreux dispose d'un personnel très réduit, d'achever l'inventaire même sommaire d'une seule série de son dépôt. Ainsi notre série B ne compte pas moins de 30 000 articles longs et importants ; de ces 30 000 cotes, 3 228 ont été jusqu'ici analysées par M.

¹ BIMBENET-PRIVAT (Michèle), « Les répertoires numériques rédigés aux Archives nationales vers 1890 : le travail d'une génération », *La Gazette des archives*, n° 152-153, 1^{er}-2^e trimestres 1991, p. 48-54.

J. Gauthier ; cette analyse forme trois volumes in-4^o de 300 pages chacun environ. Ce long et intéressant travail a absorbé plus de la moitié de la carrière de mon prédécesseur, qui est resté plus de vingt-cinq ans au service du département. En suivant cette méthode, il est probable que jamais le public ne serait arrivé à avoir un guide pour se conduire à travers cette masse de documents qui n'est même pas entièrement classée. [...] En somme, après plus de cinquante années d'un labeur opiniâtre fourni par MM. Babey et Gauthier, plus des 18/20^e des fonds du dépôt demeuraient ignorés du public. [...] Il semble bien qu'avec le nouvel instrument de recherche recommandé par la lettre de M. le Ministre du 25 mars 1909, nous pourrions beaucoup plus facilement porter à la connaissance des travailleurs et du public l'état des fonds des Archives départementales¹. »

Enfin, comme le prévoit la circulaire, plusieurs départements dressent des répertoires pour faciliter la consultation de l'inventaire sommaire existant : ainsi, dans les Alpes-Maritimes, Henri Moris publie, en 1893, l'inventaire sommaire de la série H et, en 1913, le répertoire numérique de la même série, les onze pages du répertoire servant de table aux 248 pages de l'inventaire.

Néanmoins, comme en 1854, on s'illusionne sur la capacité à couvrir la totalité des séries en un temps rapide. Le règlement des Archives départementales de 1921 réduit les ambitions en fixant des priorités : désormais, le répertoire numérique est réservé aux séries dépourvues de tout instrument de recherche ; les archivistes sont invités à établir un programme des répertoires et inventaires à exécuter, par ordre d'urgence ; enfin, l'impression est réservée aux répertoires qui le méritent, à savoir ceux ne contenant que des documents à conserver indéfiniment.

Fournir des outils scientifiques

Si le problème de la masse est pris en compte par la circulaire, l'approche scientifique des fonds laisse davantage à désirer. L'inventaire analytique, instauré en 1909, n'est vu que par le prisme de la description du contenu, l'enjeu étant l'analyse à la pièce ou au dossier selon l'intérêt des documents. Aucune allusion n'est faite aux introductions, apparemment laissées à l'appréciation des auteurs, contrairement aux Archives nationales où elles constituent de véritables œuvres d'érudition combinant histoire institutionnelle, diplomatique et archivistique, indispensables à la compréhension des fonds. Pour ne prendre que le seul exemple de la série L, qui permet de traiter de la formation des départements et de la constitution des Archives départementales, quinze instruments de recherche, inventaires ou répertoires, sont publiés entre 1909 et 1914 ; huit d'entre eux sont dotés d'introductions,

¹ PIGALLET (Maurice), *Répertoire de la série L du Doubs*, Besançon, 1912, XII-342 p.

généralement modestes : se distinguent le répertoire de la Seine-Maritime avec une introduction de 171 pages et l'inventaire de l'Isère avec une étude de 77 pages, due à Auguste Prudhomme, sur le fédéralisme dans le département.

Pour les séries modernes, en revanche, la pratique de l'introduction reste l'exception : on ne peut citer, parmi les cinquante répertoires publiés avant la Première Guerre mondiale, que le répertoire numérique de la série Q de l'Indre donnant en six pages un historique des anciennes mesures locales. Il faudra attendre l'apparition des répertoires numériques détaillés, dans les années 1960, pour voir la généralisation des introductions et la consécration de l'instrument de recherche comme outil scientifique de médiation entre les fonds et leurs utilisateurs.

Conclusion

« L'histoire se fait avec des documents¹. » Cette affirmation célèbre de l'école positiviste conserve aujourd'hui toute sa valeur, quel que soit l'élargissement de la notion de document et du champ de l'histoire. Localiser, identifier, analyser, critiquer les sources constituent autant d'étapes de la méthode historique qui requièrent l'emploi d'instruments de recherche accessibles, complets et fiables, renseignant tout autant sur les documents eux-mêmes que sur les conditions de leur élaboration et de leur conservation. Depuis plus d'un siècle et demi, la politique archivistique s'est efforcée de répondre aux attentes successives de l'administration et des particuliers : la demande a créé l'offre et la réglementation est venue consacrer et généraliser des pratiques expérimentées par quelques pionniers. Au moment où l'accélération des évolutions technologiques et les attentes d'un public toujours plus curieux et diversifié nous sollicitent, la créativité de nos prédécesseurs doit nous encourager à innover et à inventer des instruments de recherche adaptés aux besoins de notre temps.

Christine NOUGARET
Professeur à l'École nationale des chartes
christine.nougaret@enc.sorbonne.fr

¹ LANGLOIS (Charles-Victor) et SEIGNOBOS (Charles), *op. cit.*, p. 1.